

Empreintes de machines à affranchir (EMA) de Suisse:

# Des nouveautés avec IFS 3 et IFS 4

par Bernard Lachat, CPHH

Depuis 1924, année des premières machines à affranchir en Suisse, l'évolution de ce mode d'affranchissement du courrier a beaucoup évolué et il évolue toujours. Des premières machines rotatives qui ont fonctionné du début jusqu'après l'année 2000, on est passé aux imprimantes avec une liaison avec le système informatique de La Poste. Aujourd'hui, ce système évolue encore avec l'introduction du système IFS 4 ce qui, pour les collectionneurs, permettra d'obtenir de nouvelles empreintes sur les courriers.

Figure 1 (à droite). En haut EMA issue d'un appareil doté de l'IFS 2, en bas IFS 3.

Jusqu'ici, les numéros de licence pour les machines dotées de l'IFS 2 et IFS 3 (figure 1) s'organisaient de la façon suivante:

	IFS 3			IFS 2			
NEOPOST /QUADIENT	2000000	à	2099999	700000	à	749999	800000 et +
PITNEY BOWES	-		-	750000	à	774999	
FRAMA	2100000	à	2199999	775000	à	799999	
POSTBASE / FRANCOTYP-POSTALIA	2300000		2399999				

Pour l'IFS 3, on ne trouvait que des n° avec indicatifs 20, 21 et 23. Depuis quelque temps, on voit apparaître des EMA issues d'appareils IFS 3 avec l'indicatif 22 (figure 2).

bre de cette année. Le choix s'est porté sur elle, car ses travaux précédents ont été remarqués par la responsable de projet de la Poste pour leur «exécution jeune, fraîche et non conventionnelle». La responsable de projet et la présidente du comité d'organisation ont été enthousiasmées par la présentation de la première ébauche. Le bloc sera présenté au public le 28 septembre 2023 dans le magazine clients de la Poste «Die Lupe». Désirée Möschl a également conçu le logo de l'exposition et le site web de «LUNABA 2023». Elle organisera une séance de dédicaces pendant l'exposition.

LUNABA 2023

Journée du timbre

du 16 au 18 novembre 2023 à Eschenbach LU

[www.lunaba.ch](http://www.lunaba.ch)

Les collections d'exposition peuvent être annoncées jusqu'au 31 août 2023. ■



Figure 2. Nouvelle empreinte IFS3 avec indicatif 22.

Renseignements pris auprès du service logistique de La Poste, la numérotation des licences pour l'IFS 3 se pratiquent dorénavant de la sorte, en fonction des fabricants ou des fournisseurs:

20..... = NEOPOST/QUADIENT

21..... = FRAMA

22..... = POSTBASE/FRANCOTYP-POSTALIA  
(distribuées par Azolver AG)

23..... = POSTBASE/FRANCOTYP-POSTALIA  
(distribuées par Koelliker AG)

La Poste informe également que le système IFS 3 évolue en IFS 4. Selon les informations recueillies, le nouveau standard IFS 4 repose sur une technologie complètement différente des autres machines IFS 2 et 3. En effet, les machines IFS4 sont reliées au Cloud Poste, d'où elles tirent toutes les informations nécessaires, contrairement aux machines IFS 2 et 3 pour lesquelles une liaison avec le serveur du fournisseur est nécessaire.

Le layout reprend les spécifications standards IFS dans les grandes lignes (positionnement de la solution), avec toutefois quelques adaptations (figure 3).



Figure 3. Exemples de layout pour l'IFS4.

On pourrait se demander si un nouveau système d'attribution des n° de licence va apparaître pour l'IFS 4. La réponse donnée est la suivante: pour l'IFS 4, le numéro est attribué de manière aléatoire par l'application «Webservice». Actuellement, sur le marché suisse, il n'y a que Azolver SA qui commercialise des appareils IFS 4 avec le modèle SendPro Mailstation de Pitney Bowes.

Le passage de l'IFS 3 à l'IFS 4 n'est pas obligatoire et n'est pas demandé par La Poste. L'IFS 4 est une technologie complémentaire d'entrée de gamme, visant les clients commerciaux ayant un faible volume d'envois. Elle ne remplacera pas l'IFS 3.